Conseil des droits de l’homme

28e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Zambie**

Genève, le 13 novembre 2017

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de la République de Zambie et la remercie pour son rapport national.

La Suisse, pays membre de la Troïka, salue les efforts accomplis par les autorités dans le domaine de l’éducation. En 2013, la Zambie a tout d’abord adopté la loi sur l’enseignement supérieur puis, en 2016, la loi sur les prêts et les bourses pour l’enseignement supérieur permettant aux étudiants de poursuivre leurs études. Il est également important de souligner qu’un programme de sensibilisation sur le VIH et le sida a été intégré dans le programme scolaire.

Cependant, la Suisse rappelle que le Comité des droits de l’enfant a exprimé son inquiétude quant au fait que le principe de non-discrimination n’était pas adéquatement appliqué aux enfants appartenant aux groupes les plus vulnérables, notamment les filles, les enfants handicapés, les enfants vivant avec le VIH/sida, et les enfants orphelins et nés hors mariage. Selon le Comité, ces enfants disposent entres autres d’un accès inégal à la santé et l’éducation, font face à des pratiques sociales et culturelles discriminatoires et sont victimes de discrimination en cas de litiges liés aux mariages coutumiers ou à des questions d’héritage. La Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées a elle aussi noté que la discrimination fondée sur le VIH/sida était répandue en Zambie.

Finalement, ma délégation félicite la Zambie d’avoir incorporé la Convention relative aux personnes handicapées dans sa législation nationale en adoptant la loi n°6 en 2012, qui permet à la Zambie d’aligner ses lois domestiques sur ses obligations internationales en la matière.

Nous souhaitons à la délégation de la Zambie un examen constructif et utile pour ses efforts nationaux en matière des droits de l’homme.

Je vous remercie.